

SPEECH/02/66

Mr. Romano Prodi

Président de la Commission européenne

“La valeur ajoutée des coopératives

Convention des coopératives européennes

Bruxelles, le 13 février 2002

Monsieur le Président Pflimlin,
Monsieur le Président Hillbom,
Mesdames et Messieurs,
Membres des coopératives,

Je tiens à vous remercier pour la chaleur de l'accueil que votre Convention a bien voulu me réserver.

Je suis heureux de pouvoir entendre directement les questions qui préoccupent les coopératives, non seulement dans l'Union européenne mais aussi dans les pays candidats.

Je crois que les entreprises coopératives jouent un rôle très important et qu'elles contribuent à atteindre les objectifs économiques, sociaux et politiques de l'Europe.

Elles sont en outre la démonstration que l'esprit de solidarité qui caractérise la raison sociale même des entreprises coopératives n'est pas en contradiction avec l'esprit d'entreprise mais plutôt que cette association crée un cercle vertueux.

C'est pourquoi la Commission a l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les coopératives et pour les aider à travailler et à prospérer en Europe.

Il y a deux ans, lors du Sommet de Lisbonne, les dirigeants européens se sont fixé des objectifs très ambitieux pour cette décennie: faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ... capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Pour atteindre cet objectif nous devons réformer rapidement et de manière décisive non seulement notre économie mais aussi notre modèle social.

Nous sommes tous fiers, à juste titre, du modèle social européen et notre but ultime est de le moderniser et de le préserver pour les générations futures.

Naturellement, le modèle social revêt des formes diverses dans les différents pays ; toutefois, dans tous les États membres de l'Union l'objectif est de réussir à associer l'efficacité économique et la justice sociale. Nous n'acceptons pas l'idée que ces objectifs sont incompatibles.

Certains prétendent qu'il n'est pas possible de concilier une économie saine et compétitive avec une société juste et responsable.

Pour réfuter cette thèse il suffit de voir l'histoire et l'expérience quotidienne des milliers de coopératives européennes.

Les coopératives naissent comme associations de base regroupant des citoyens volontaires et entreprenants. Elles sont l'unique forme d'entreprise dont la richesse ne dépend pas tant du capital que des femmes et des hommes qui y travaillent.

Les coopératives sont des entreprises toutes différentes des autres parce qu'elles naissent en se fondant davantage sur des valeurs que sur les ressources. Les valeurs comme la fierté pour un produit et un service réalisés dans les règles de l'art, la volonté de partager le travail avec les autres, la participation à égalité et la solidarité.

Et le modèle fonctionne. Les coopératives emploient deux millions trois cent mille personnes dans la seule Union européenne.

Des entreprises comme les vôtres font clairement la démonstration qu'il est possible de réaliser des bénéfices, d'être novateurs et concurrentiels et, en même temps, de viser des objectifs sociaux et environnementaux de caractère plus général.

Les coopératives sont donc des entreprises spéciales. Mais du point de vue économique, en quoi consiste leur différence ? Quelle est leur “valeur ajoutée” ?

1. Les coopératives en tant qu'entreprises

Premièrement, les coopératives sont des entreprises autonomes, économiquement productives et novatrices, qui jouent un rôle important dans l'actuelle économie mixte de marché.

- ✓ Les coopératives sont autonomes parce qu'elles sont détenues et gérées par leurs membres et qu'elles ne dépendent pas d'aides d'État.
- ✓ Elles sont économiquement productives parce qu'elles exercent leurs activités dans les conditions du marché et sans subventions.
- ✓ Elles fournissent des services novateurs parce qu'elles associent directement les parties concernées au processus de décision.

Les coopératives sont donc avant tout et surtout des entreprises compétitives.

2. La valeur ajoutée des coopératives

Deuxièmement, les coopératives sont également des associations libres.

En tant que telles, elles apportent d'importants avantages supplémentaires à leurs membres et à toute la société.

Cette valeur ajoutée peut aider l'Europe à répondre à certains des défis qu'elle doit relever aujourd'hui.

La mondialisation et le développement régional, par exemple.

C'est le sentiment diffus que les effets positifs de la mondialisation ne profitent pas toujours à tout le monde et que cette mondialisation a plutôt un résultat négatif qui marginalise et suscite le mécontentement.

Les coopératives nous aident à relever ce défi parce que, grâce à l'esprit de solidarité qui les anime, elles sont la charnière entre le marché et la petite entreprise ou l'individu.

Elles permettent aux petites entreprises d'être présentes sur des marchés plus vastes, tout en conservant leur autonomie et leur base locale.

Elles permettent à ceux qui vivent dans des régions qui ont du mal à attirer les capitaux de répondre à leurs besoins de manière autonome.

Par conséquent, les coopératives jouent un rôle décisif dans le développement régional et local.

L'association en coopérative ancre solidement l'entreprise aux communautés locales, parce que la solidarité sur laquelle elle s'appuie ne se limite pas à l'entreprise mais s'étend à la réalité sociale.

Dans de nombreuses zones rurales se sont les coopératives qui maintiennent en vie les services locaux.

Par exemple, à partir du moment où de nombreuses banques ferment leurs agences dans les petites villes et dans les villages, les banques coopératives restent souvent les seules à y fournir un service financier.

Il y a ensuite le défi que constitue la responsabilité sociale des entreprises.

Sous cet angle également, les coopératives peuvent apporter une contribution importante.

Le Livre vert de la Commission sur la responsabilité sociale des entreprises reconnaît que les coopératives intègrent

structurellement les autres parties intéressées.

Une entreprise libérée de l'objectif ultime d'assurer un profit aux investisseurs est également libre d'adopter une perspective à long terme dans l'intérêt des associés, des clients, des salariés et de l'ensemble de la collectivité.

Nous devons donc regarder les coopératives comme une source d'inspiration et puiser dans ces idées pour donner une suite au Livre vert.

Troisièmement, le défi de la gouvernance

Une de mes préoccupations principales, comme président de la Commission européenne, est de trouver le moyen d'impliquer davantage les citoyens dans le projet européen.

Le Livre blanc de la Commission sur la gouvernance, publié en juillet dernier, résultait du désir d'ouvrir davantage les institutions européennes et de les rendre plus efficaces pour mieux répondre aux exigences des citoyens.

Mais il est né aussi de la constatation que la participation est en train de diminuer à tous les niveaux.

La participation est pourtant le noyau vital de nos valeurs européennes et nous ne pouvons pas assister à son déclin en restant les bras croisés.

Les coopératives sont des écoles de participation démocratique et de sens civique.

Elles donnent aux individus la possibilité de prendre en main leur propre destin, de s'organiser pour atteindre des objectifs communs.

Les coopératives montrent qu'il est possible de faire quelque chose d'important que le travail, l'entreprise et le profit ne sont pas des finalités en soi vers lesquelles tout doit tendre.

Par l'intermédiaire des coopératives, les citoyens se créent un emploi, fournissent une assistance et des services sociaux de manière autonome, détendent leurs intérêts communs en tant que consommateurs, accordent des prêts à des taux équitables et s'assurent mutuellement contre les risques.

3. Les pays candidats

Pour toutes ces raisons, les entreprises coopératives doivent jouer un rôle de premier plan dans le développement des économies des pays candidats.

Depuis toujours les coopératives ont pris naissance et ont prospéré dans les situations où les investissements publics et privés ne répondent pas aux besoins de l'individu.

C'est précisément la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les citoyens des pays candidats. Il faut les encourager à trouver eux-mêmes une solution.

Je souhaiterais apporter ici une précision importante: les coopératives ne sont pas un instrument de planification — comme dans l'ancien système à économie centralisée.

Elles **sont partie intégrante d'une économie de marché mixte moderne**. Elles sont des entreprises privées. Elles sont l'expression de la liberté économique.

Ainsi les coopératives n'ont-elles pas besoin d'un traitement spécial ou préférentiel ; je suis convaincu d'ailleurs qu'aucun d'entre vous aujourd'hui ne réclame une quelconque discrimination positive.

Par contre, les coopératives ont besoin d'un **cadre normatif adapté à leurs caractéristiques particulières**.

Dans un monde dominé par un modèle commercial centré sur l'investisseur, nous devons garantir un environnement

réglementaire qui tienne compte également des demandes d'entreprises de formes différentes.

Nous devons respecter la liberté de choix de ceux qui veulent se lancer dans les affaires en Europe, ce que les Français appellent "entreprendre autrement".

C'est précisément sur ce terrain que la Commission peut agir concrètement.

Par exemple, le Statut européen des coopératives, qui devrait être adopté, cette année enverra certainement un signal fort au gouvernement et aux administrations des pays candidats.

Le Statut fera alors partie *de l'acquis* qu'ils devront adopter pour devenir membre de l'Union.

Étant donné qu'il reprend de nombreuses évolutions récentes du droit européen en matière de coopératives, le Statut constituera un point de référence pour élaborer une législation moderne des coopératives dans les pays candidats.

Dans les pays qui actuellement font partie de l'UE, les coopératives disposent déjà d'une base juridique pour fonctionner, mais nous devons veiller à ce que le législateur tienne compte de leurs intérêts particuliers.

C'est pourquoi vous-mêmes et les organisations que vous représentez jouez un rôle crucial pour mettre ces intérêts en évidence et pour sensibiliser les législateurs.

Aujourd'hui, beaucoup de règles et de dispositions qui régissent le monde des affaires en Europe sont décidées à Bruxelles. C'est pourquoi **la Commission elle aussi** doit s'employer à mieux comprendre les caractéristiques et les besoins des coopératives.

C'est le but ultime de notre document consultatif « Les coopératives dans l'entreprise européenne ».

Le processus consultatif nous donnera à tous une image plus claire de la manière dont les coopératives pourront nous aider à atteindre les objectifs généraux de la Communauté.

Conclusions

Mesdames et Messieurs,

Les coopératives revêtent une très grande importance, aujourd'hui plus que jamais.

Leur capacité de concilier la démarche d'une entreprise efficace et énergique avec les valeurs et les responsabilités du secteur public et de la société civile fait d'elles une composante fondamentale du modèle social et économique européen.

Ma Commission a engagé un processus de consultation pour mieux comprendre ce qu'il faut faire pour créer des conditions favorables à votre développement futur.

La Commission attend de vous une contribution active. A ce stade votre voix sert à assurer que l'Europe tire pleinement parti du potentiel qu'offre le concept coopératif.

Je vous remercie.